

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/22

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Convention relative à l'autorisation pour la pose d'un système de vidéoprotection sur la propriété cadastrée section AE407 (182 Rue du Président Carnot)

Dans le cadre du déploiement d'un réseau de vidéoprotection sur la commune, il est prévu d'installer une caméra de surveillance sur un emplacement stratégique. Afin de réaliser ce projet, la commune a besoin d'installer du matériel sur la maison de Monsieur ALLAIN sise sur la parcelle cadastrée AE 407 au 182 rue du Président Carnot à La Roche sur Foron.

Les installations de cette caméra, d'un coffret ainsi que le passage extérieur de câble sur le bâtiment en question nécessitent la signature d'une convention entre la commune et Monsieur ALLAIN pour acter l'accord de celles-ci.

Il est demandé au Conseil municipal, d'une part, d'approuver la convention, et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune et Monsieur ALLAIN relatif à l'autorisation de la pose d'un système de vidéoprotection sur la propriété de celui-ci sise au 182 rue du Président Carnot,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix « CONTRE » (B. CHAMBOURDON, J. DEGRASSET, M. FISCHER, N. ORSIER, Y MINO par procuration) et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** la nécessité d'une autorisation concernant la pose d'un système de vidéoprotection sur la propriété de Monsieur ALLAIN sise 182 rue du Président Carnot,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

